

réponse. Il est entendu que l'un ou l'autre Gouvernement peut mettre fin à cet Accord, à l'expiration d'un préavis de quatre-vingt-dix jours à l'autre Gouvernement.»

J'ai l'honneur de vous informer que mon Gouvernement accepte les dispositions qui précèdent.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

L'ambassadeur,

Erkki Mäentakanen